**INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II**

***DEPARTEMENT DE PRODUCTIONS ET DE BIOTECHNOLOGIES ANIMALES***

**Alimentation des animaux domestiques**

**3ème Agro-Véto**

**TD N°1**

Un éleveur dispose d’une vache locale en 2ème mois de lactation capable de produire 5kg de lait à 4% de matière grasses par jour. La vache pèse 250 kg. Elle a un poids stable.

 Il lui distribue chaque jour 4 kg de paille de blé dur.

 Etudier cette ration de base et proposer éventuellement pour la complémenter un aliment composé sachant que l’éleveur dispose d’orge grain, de fèves, de pulpes sèches de betteraves et de CMV.

Que pensez-vous de cette ration.

**TD N°2**

Un éleveur dispose de vaches laitières croisées (25% locale, 75%Pie Noire), en 3ème mois de lactation, ayant un poids vif constant de 450kg. Elles produisent 8.3kg de lait à 3.8% de matières grasses/jour. Chaque vache reçoit 20 kg/jour de Sorgho vert coup au début épiaison.

1. Etudier cette ration de base et proposer une formule de complémentation.
2. Quels régimes à moindre coût l’agriculteur doit-il prévoir pour des vaches de même race produisant 10, 12 et 14 kg de lait à 4% de matières grasses par jour et consommant la même ration de base ?

Pour ces vaches, il peut disposer, en plus, de tourteau de tournesol déshuilé semi décortiqué ( 2.1 Dh/kg), d’urée (2.0Dh/kg), de féverole (5Dh/kg) et de pulpes sèches d’agrumes(1.3Dh/kg).

**TD N°3**

Un agriculteur de la région irriguée du Tadla dispose de parcelles de chaumes de blé tendre pour alimenter son troupeau de brebis durant les phases de fin de gestation (9 dernières semaines) et début d’allaitement (6 semaines). L a biomasse initiale de ces chaumes est estimée à 3tonnes de MS/ha.

1. Quelle charge animale (nombre de brebis/ha) faut-il conseiller à cet éleveur ?
2. Le pâturage sur chaume sera-t-il suffisant pour couvrir les besoins des brebis durant ces phases de gestation et de lactation. L’objectif visé est de réaliser un gain moyen quotidien des agneaux de 150 g/jour pendant les six premières semaines d’âge ?

 Sinon proposer une formule de complémentation sachant que l’éleveur dispose de pulpe sèche de betterave, de tourteau de coton semi-décortiqué déshuilé, de féveroles, de mélasse de canne et de CMV.

1. Le sevrage des animaux a lieu à l’âge de 2 mois, et à partir de cet âge ils reçoivent à l’auge du bon foin de luzerne (exploité au stade début floraison) à volonté. L’éleveur compte réaliser un gain moyen quotidien des agneaux de 200 g/j entre 2 et 5 mois d’âge.

 Etudier cette ration et proposer éventuellement une complémentation. Les aliments disponibles sont le maïs grain, le tourteau de colza, le gros son de blé, les brisures de riz et le CMV.

 On retiendra les hypothèses suivantes :

* Brebis de 40kg de poids vif
* Chaumes : 90% de MS, 0.55 UFL/kg MS et 15 g MAD/kg MS.
* Niveau de consommation maximum du foin de luzerne : 2.4kg MS/100kg PV/j
* Niveau de consommation maximum des chaumes : 116kg MS/100PV/j.
* Poids à la naissance des agneaux : 3 kg.